

Plage et terrain de camping de Chalezeule - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie - Saison 1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter la buvette-restaurant-épicerie de la plage et du terrain de camping de Chalezeule avait fait l'objet, depuis la saison 1987, d'une concession au profit de **Besançon Traiteur Services**.

Il est proposé de prolonger cette expérience à caractère social et de concéder cette année à titre gratuit le droit d'exploitation à l'Association **Besançon Traiteur Services**.

Cette association a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

L'exploitation de la concession permettrait à une quinzaine de personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association **Besançon Traiteur Services** sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.